Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_132_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/132/2025

Séance du 17/12/2025

Membres en exercice : 40
- **Présents : 34**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Le 17 décembre 2025 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 11 décembre 2025 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Guy LOAEC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_132_2025-DE

FINANCES : SUBVENTIONS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté Lesneven Côte des Légendes,
Vu l'avis favorable des commissions thématiques,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, prospectives, commande publique communication réunie le 9 décembre dernier

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	SUBVENTION ATTRIBUEE
DOMAINE : ENFANCE JEUNESSE			
Lesneven	Ville de Lesneven	Spectacle musical "Planète soleil"	1 000 €
DOMAINE : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
CLCL	Les kolibris du Léon	Organisation d'actions en rapport avec le climat et la biodiversité	2 800 €
DOMAINE : ECONOMIE TOURISME			
BREST	ADIE	Accompagnement des créateurs d'entreprises en situation de précarité par du micro-crédit et services associés Fonction des animations et accompagnements réalisés en N-1	1 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **prendre acte du fait que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle,**
- **attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux organismes et associations,**
- **autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants fixant le montant des subventions 2025 et 2026 aux conventions signées antérieurement,**
- **autoriser la Présidente, ou son représentant, à renouveler les conventions arrivées à terme, à signer les conventions nouvelles et à mandater le montant des subventions dans les limites indiquées dans le tableau ci-joint, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire.**

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.19 13:48:05 +01'00'